

Rencontres du CRIES du 18 juin 2012

Indicateurs territoriaux de développement durable en Île-de-France

Iuli Nascimento

Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France



SOMMAIRE

- Introduction
- La régionalisation de l'Indicateur de développement humain – IDH-2
- Les indicateurs temporels : ISSR, IVE et ITE
- L'indice global de qualité de vie et de bien être : IQE/S

I - Introduction :

A la recherche d'un indicateur complémentaire au PIB

Le contexte (inter)national récent ...

- En 2008-2009, la commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social a été mandaté par le gouvernement français pour proposer des indicateurs complémentaires au PIB (rapport *Stiglitz-San-Fitoussi*) ;
- Le Conseil de l'Europe propose une méthode d'élaboration d'un indicateur de bien-être pour tous ;
- En 2011, l'OCDE lance le projet *Create Your Better Life Index* : une batterie d'indicateurs pour mesurer le bien-être des habitants des pays...

II - L'indicateur de développement humain - l'IDH-2

II - La régionalisation de l'IDH-2

L'Indice de Développement Humain (IDH) est créé par le PNUD en 1990 et calculé pour des comparaisons internationales pour les pays en voie de développement. Il est composé de trois dimensions considérées indispensables dans tout processus de développement :

- la capacité de bénéficier d'une vie longue et saine (santé) ;
- la capacité d'accéder à l'éducation et aux connaissances (éducation) ;
- la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (revenu).

II - La régionalisation de l'IDH-2

L' IDH est peu adapté à l'échelle régionale et aux pays développés. Depuis 2007, l'IAU-îdF travaille à la régionalisation de l'IDH à la demande de la Mipes :

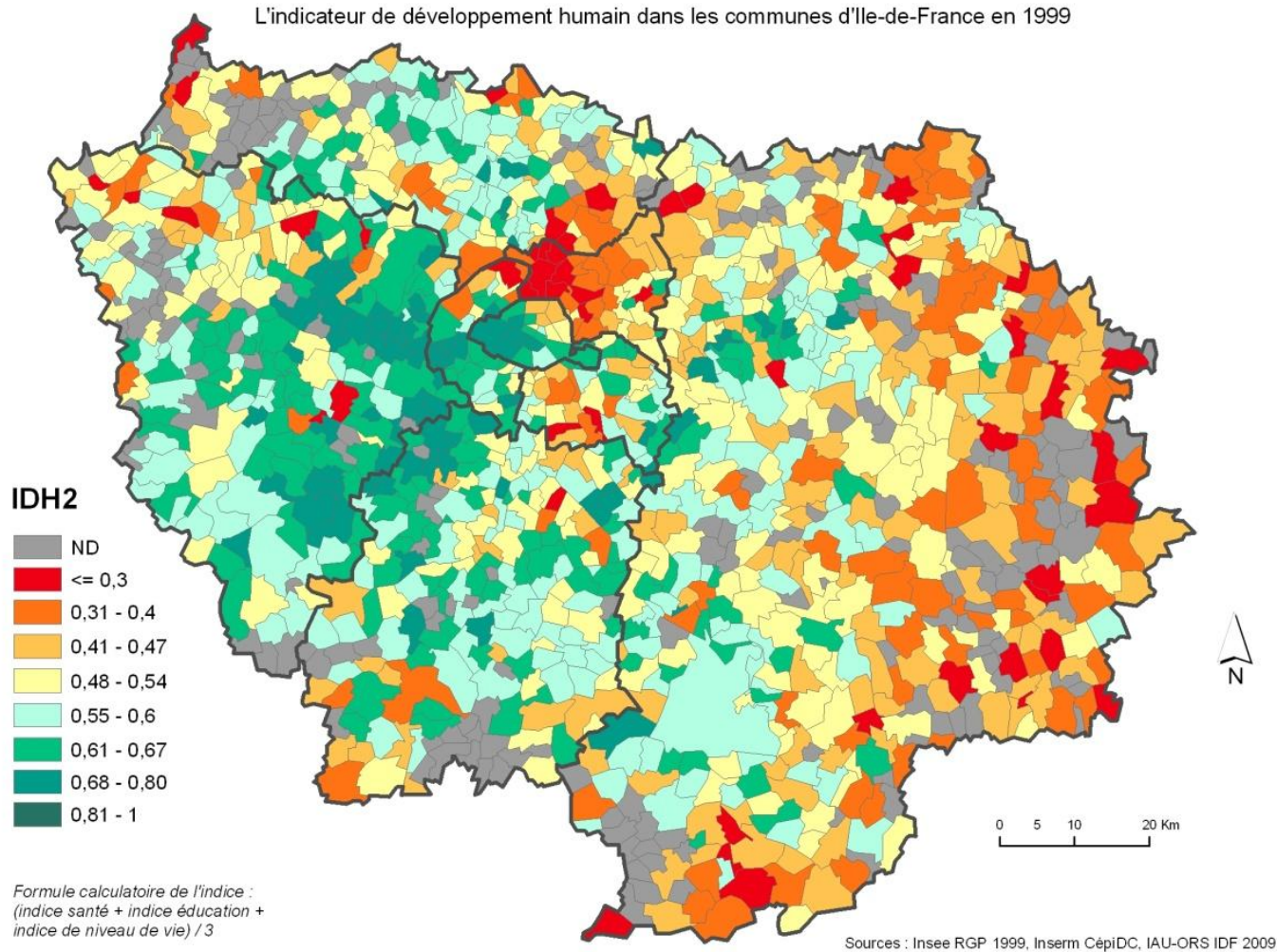
- Remplacer les indicateurs à la situation française ;
- Utiliser données disponibles auprès de l'Insee ;
- Données disponibles niveau communal ;
- Trois années disponibles : 1999, 2006 et 2008.

II - Méthode de calcul et indicateurs utilisés

La valeur de l'IDH2 est la moyenne des indices obtenus pour chacune des trois dimensions : **IDH-2 = (indice santé + indice éducation+ indice revenus) / 3**

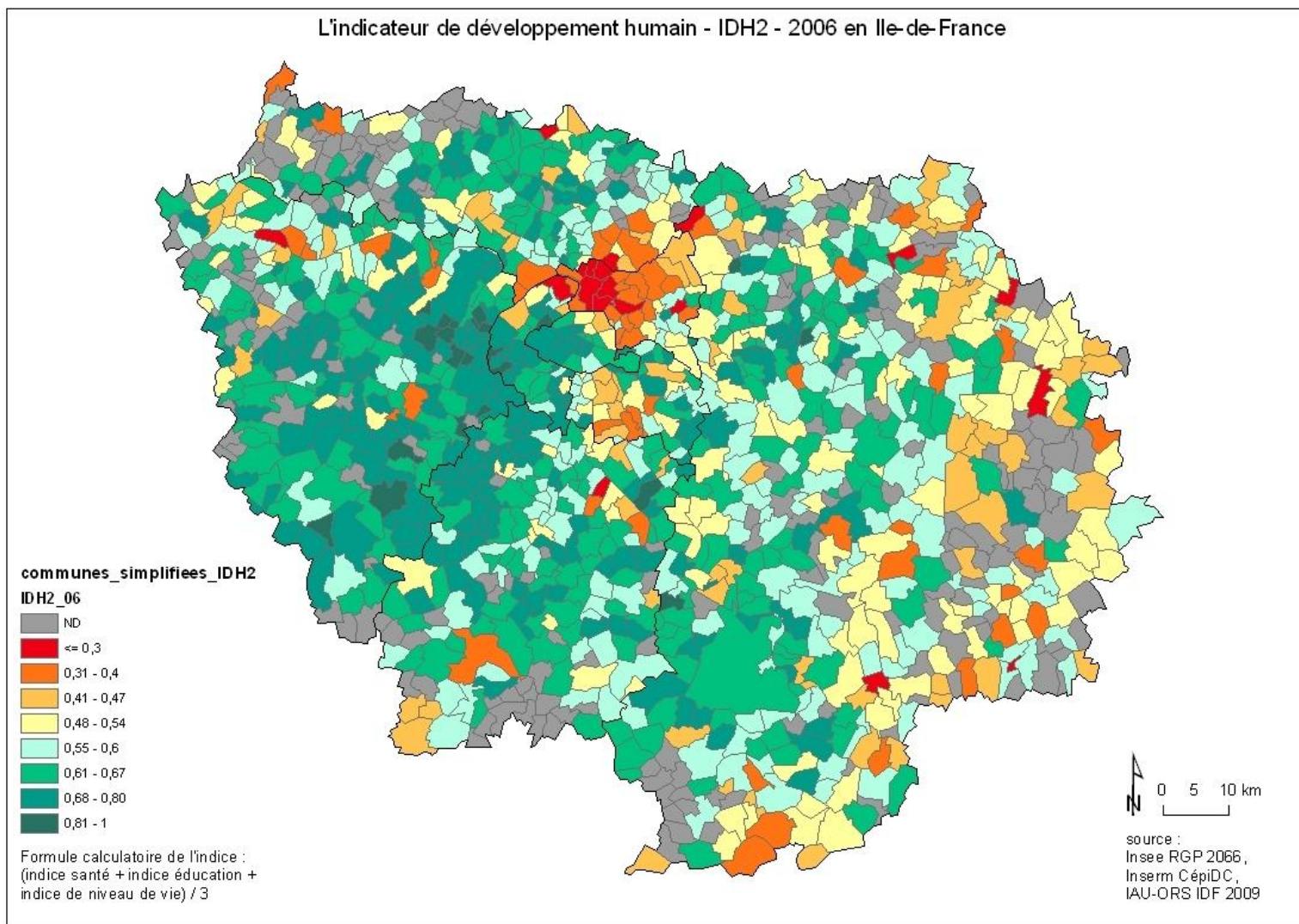
Dimensions du développement humain	IDH : Indicateurs choisis	IDH-2 : Indicateurs choisis	Valeur plancher	Valeur plafond	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Santé	<i>Espérance de vie à la naissance</i>	Espérance de vie à la naissance	70 ans	90 ans	Indice santé = (valeur– 70) / (90– 70)
2. Savoir / Education	<i>Taux d'alphabétisation des adultes (1/3)</i>	part de la population de plus de 15 ans non scolarisée diplômée	70 %	100 %	Indice éducation = (Valeur– 70) / (100– 70)
	<i>Taux brut de scolarisation (2/3)</i>				
3. Niveau de vie / revenus	<i>Logarithme décimal du PIB par habitant (PPA)</i>	Revenu imposable médian des ménages par unité de consommation	5 000 €	40 000 €	Indice revenus = [log (valeur) – log (5000)] / [log (40.000) – log (5000)]

II - L'IDH-2 de la Région d'Île-de-France en 1999

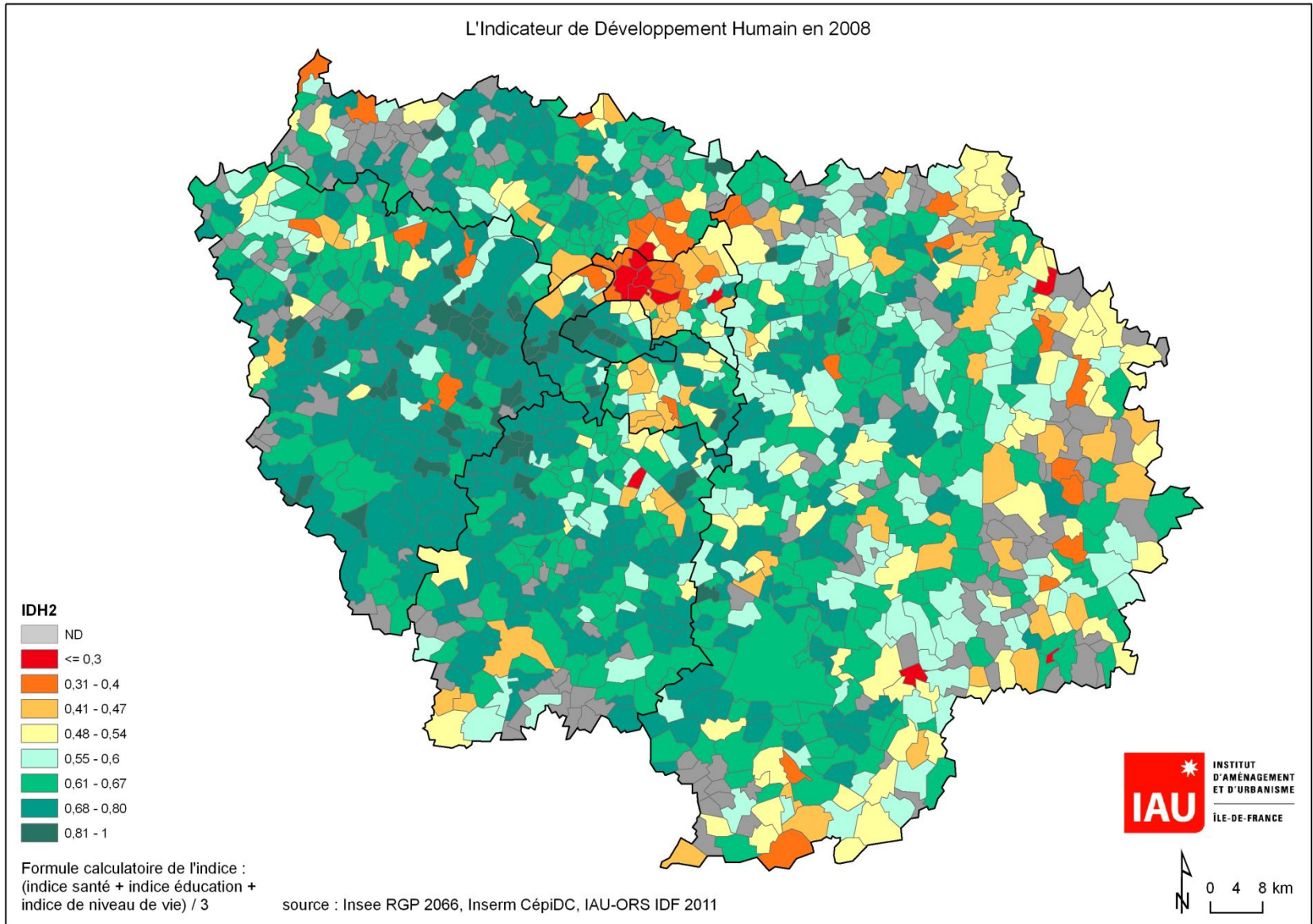


II - L'IDH-2 de la Région d'Île-de-France en 2006

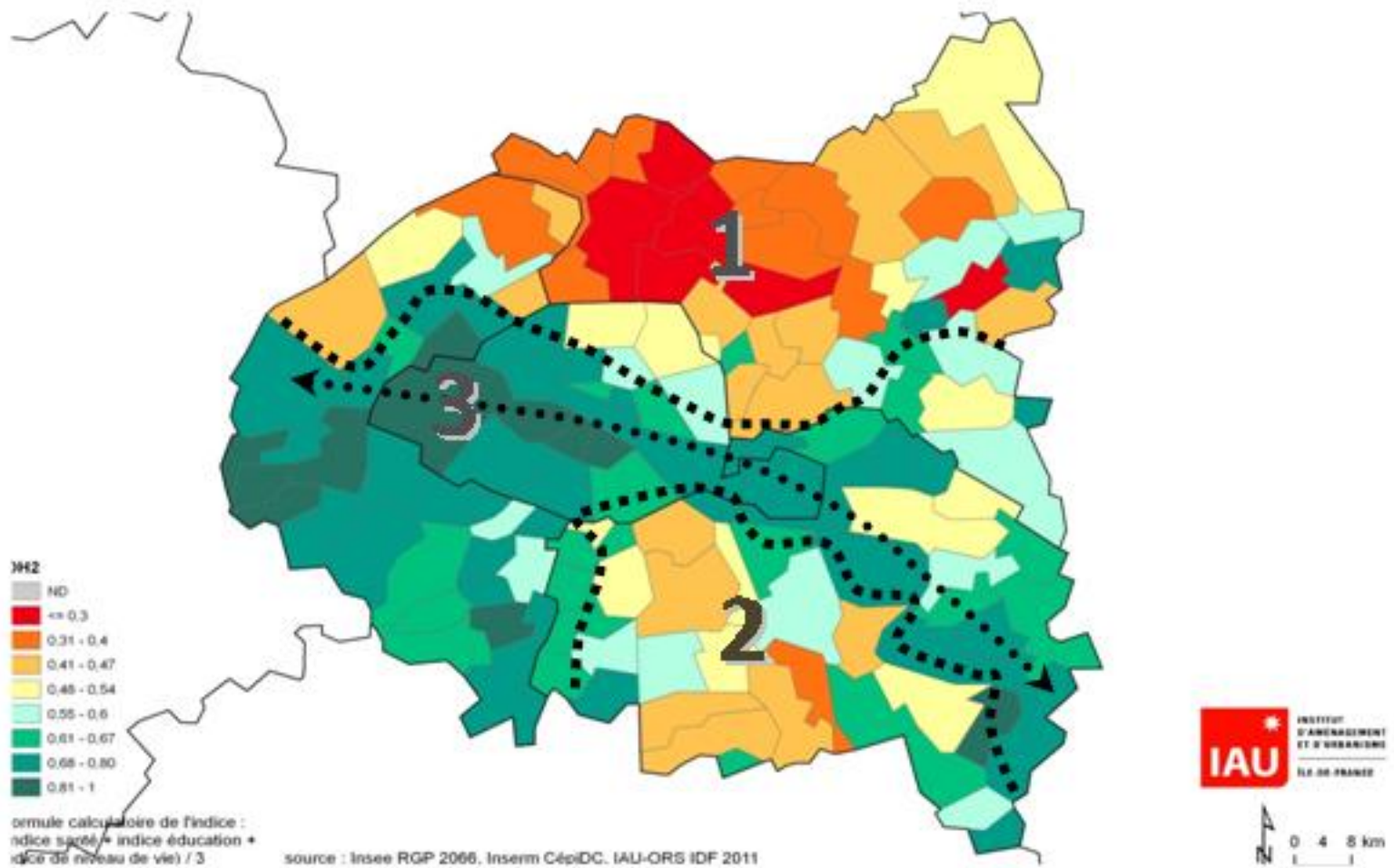
L'indicateur de développement humain - IDH2 - 2006 en Ile-de-France



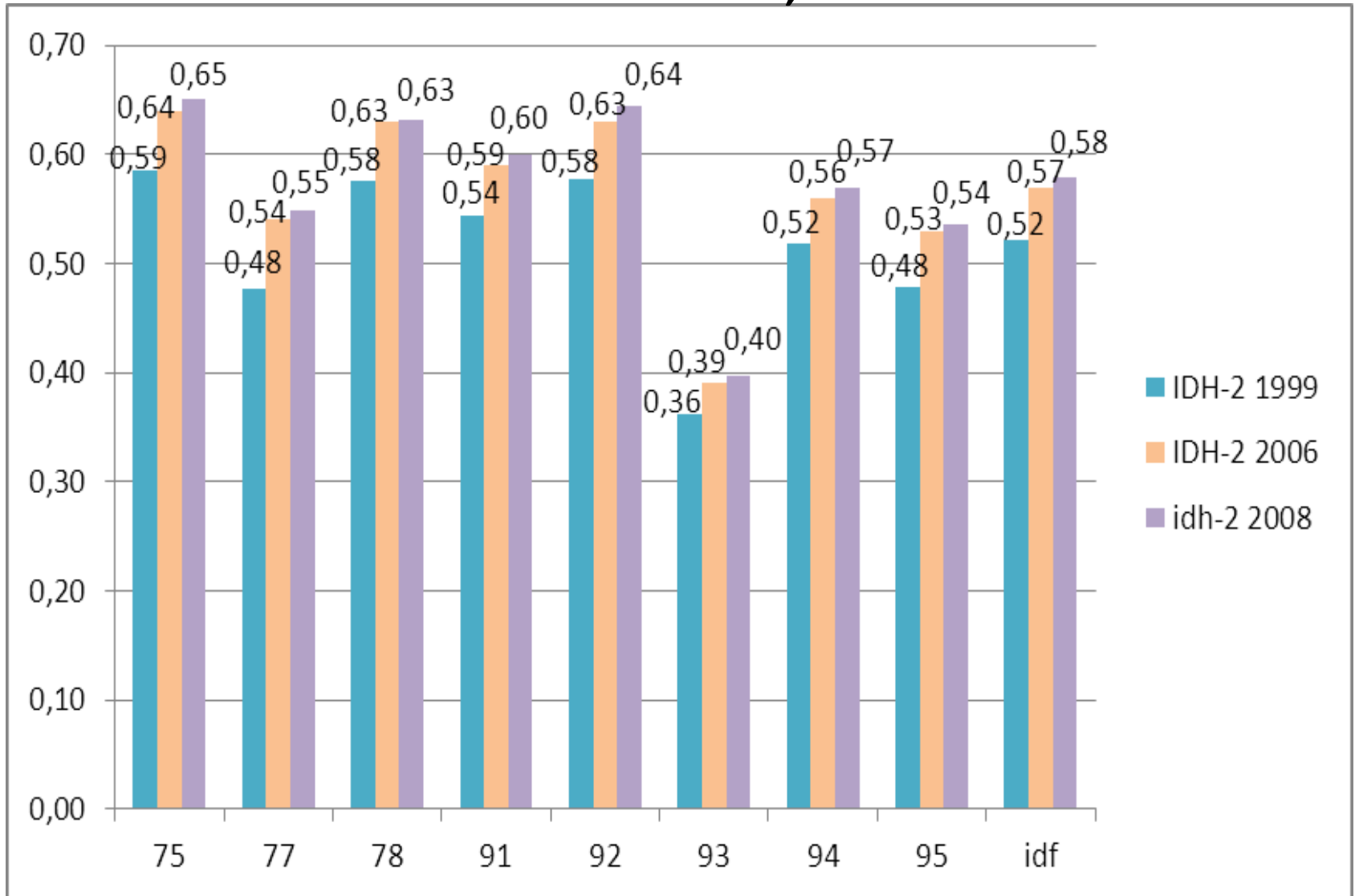
II - L'IDH-2 de la Région d'Île-de-France en 2008



II - Zoom sur la partie centrale de d'Ile-de-France

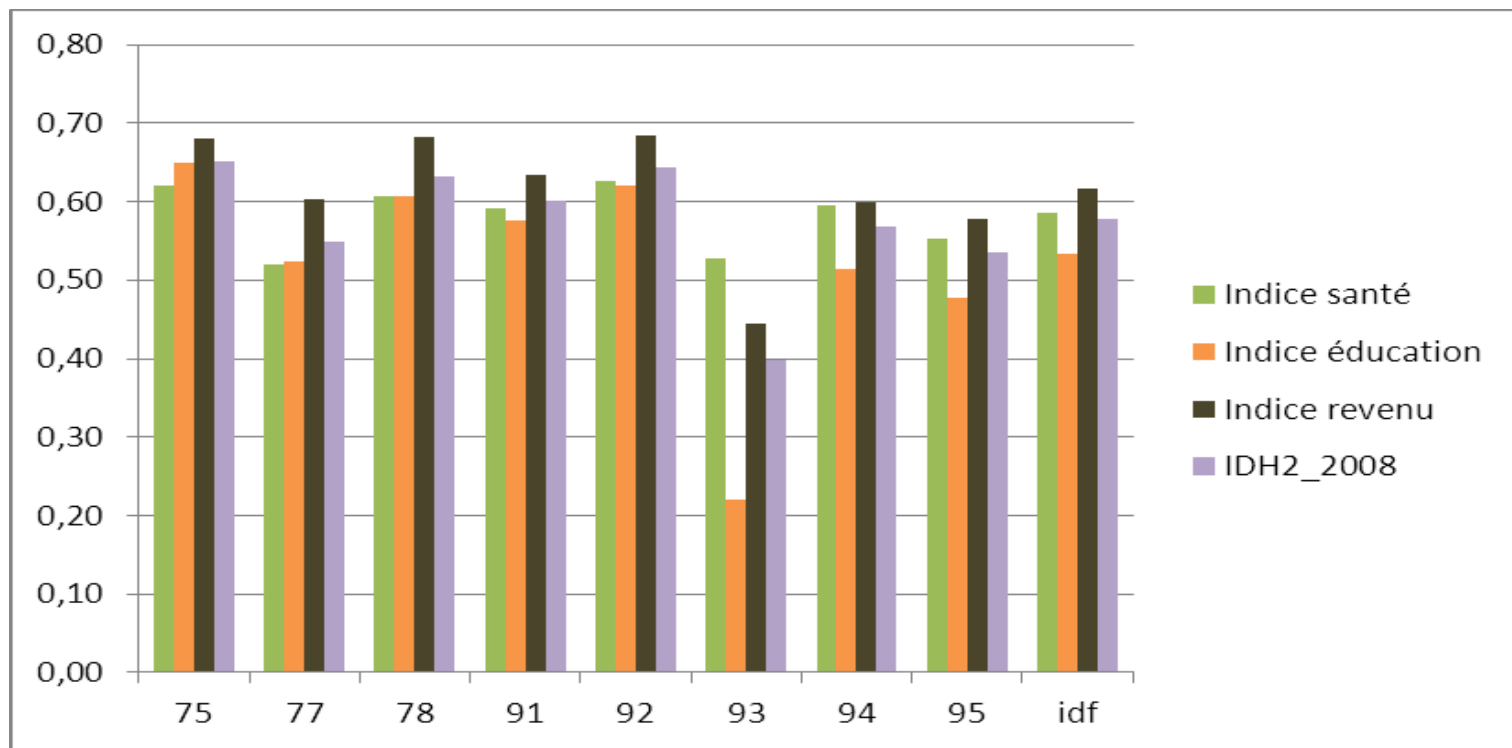


II - Evolution de l'IDH-2 : 1999, 2006 et 2008



II - L'IDH-2 de la Région d'Île-de-France en 2008

Histogramme des valeurs des trois indices dans les départements d'Île-de-France en 2008



II - L'augmentation des inégalités infrarégionales

Les inégalités territoriales en Île-de-France sont importantes et relativement bien connues. Le calcul de l'IDH2 à l'échelle des communes franciliennes illustre bien ce phénomène.

En agrégeant les indicateurs de richesse, de santé et d'éducation, l'IDH-2 a pour ambition d'illustrer non seulement des inégalités économiques, mais aussi des inégalités de développement et de bien-être de la population. Les résultats reflètent les disparités socioéconomiques inscrites dans le territoire francilien.

II - Conclusion L'IDH-2

Les communes en grisée correspondent :

- Aux communes avec moins de 50 habitants ; le secret statistique ne permet pas la diffusion des données sur le revenus de la population ;
- Aux communes avec un nombre annuel de décès inférieur 10.

Grâce aux données disponibles au niveau communal, L'IDH-2 a été spatialisé.

En phase exploratoire, l'IDH-2 pourra aider à moduler les critères d'aides régionales aux communes.

III - Les indicateurs synthétiques temporels

A la demande la RIF, l'IAU îdF s'est engagé dans l'élaboration d'un ensemble de trois indicateurs synthétiques décrivant les trois piliers du développement durable, dans le temps :

- L'ISSR ou l'Indice de Santé Sociale Régionale ;
- L'ITE ou l'Indice Temporel de l'Environnement ;
- L'IVE ou l'Indice de Vitalité Economique.

III - La méthode de normalisation comparative temporelle

Les indicateurs utilisés décrivent des phénomènes différents et ont des unités de mesures différentes. Ils doivent donc être **normalisées avant d'être agrégées**.

La méthode choisie est la « *normalisation comparative temporelle* » classique » sur une échelle allant de 0 à 100. Cette méthode a été d'abord utilisée en 1987 par les époux Miringoff (sociologues américains) pour un indice de santé sociale.

Pour la cohérence, la même méthode de calcul est utilisée pour bâtir les différents indicateurs de base qui composent l'ISSR, l'ITE et l'IVE.

Méthode

Meilleure performance – mauvaise performance / amplitude des valeurs X 100

III - Les indicateurs synthétiques temporels (ISSR)

L'ISSR regroupe 12 indicateurs répartis en 6 grandes thématiques. Il est calculé en accordant le même poids à chaque indicateur

Thèmes	Variables
Santé	<ul style="list-style-type: none">• Mortalité prématurée• Incidence de la tuberculose
Logement	<ul style="list-style-type: none">• Expulsions locatives• Indice synthétique de coût du logement
Scolarité	<ul style="list-style-type: none">• Échec scolaire
Emploi	<ul style="list-style-type: none">• Taux de chômage longue durée• Taux d'emplois précaires
Revenus et minima sociaux	<ul style="list-style-type: none">• Taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane des revenus• Population couverte par le RMI ou l'API• Allocataires du minimum vieillesse
Territoire	<ul style="list-style-type: none">• Indice de Gini
Surendettement	<ul style="list-style-type: none">• Taux de surendettement

III - Les indicateurs synthétiques temporels (ITE)

L'ITE regroupe 22 indicateurs répartis en 6 grandes thématiques :

Thèmes	Variables
Air et Bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration en PM10 (niveau de fond) • Concentration en NO₂ (niveau de fond) • Concentration en O₃ (niveau de fond) • Concentration en NO₂ (niveau proximité du trafic routier)
Climat et transport	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la route dans le fret national à destination ou au départ de l'IDF
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Part des points d'eau qualifiés en nitrate de qualité « médiocre » ou « mauvaise » • Part des points de surveillance d'eau douce pour la baignade de classe A (bonne qualité)
Espace	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total d'accidents industriels ou technologiques • Communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle relatif aux inondations • Communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle relatif aux mouvements de terrain
Faune et flore	<ul style="list-style-type: none"> • Part des cours d'eau avec un indice biologique global normalisé (IBGN) bon ou très bon
Utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la SAU consacrée à l'agriculture certifiée biologique • Livraison d'engrais minéraux • Déchets ménagers et assimilés gérés dans le cadre du service public • Part des déchets ménagers collectés sélectivement • Consommation finale d'énergie par habitant • Part des granulats utilisés provenant d'importations

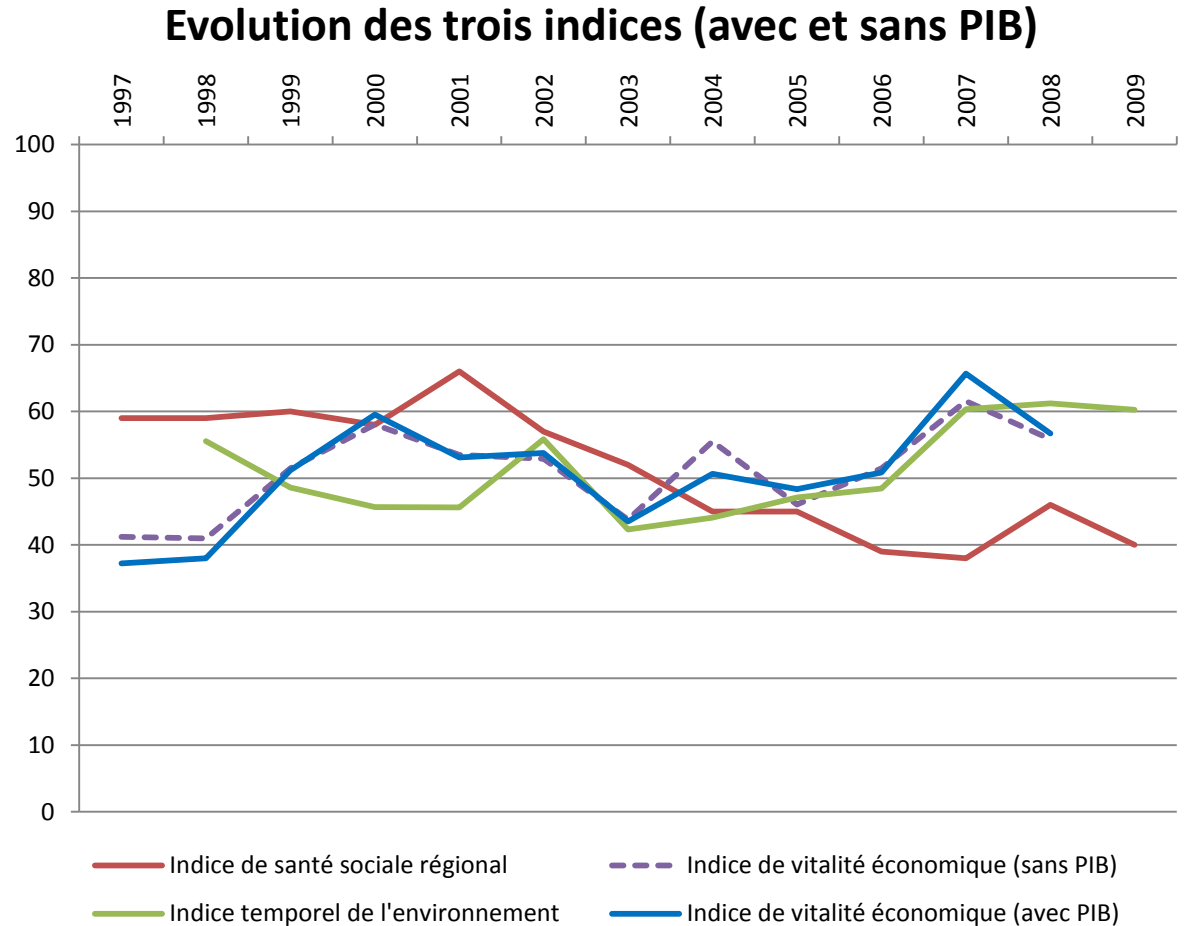
III - Les indicateurs synthétiques temporels (IVE)

L'IVE regroupe 17 indicateurs répartis en 4 grandes thématiques.

Thèmes	Variables
Population, richesse	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la population âgée de 20 à 59 ans • Évolution du PIB/habitant • Taux de croissance du revenu moyen/foyer fiscal • Taux de croissance du potentiel fiscal/habitant
Marché du travail, compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emploi • Taux de chômage • Part des demandeurs d'emploi de longue durée • Part des actifs non diplômés • Part des chercheurs (public + privé) dans l'emploi
Entreprises, innovations	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de créations d'entreprises • Taux de défaillances • Taux d'investissement des entreprises • Part des dépenses intérieures de R&D dans le PIB
Attractivité, immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre d'emplois liés à des investissements directs à l'étranger • Bureaux : livraisons/stock • Évolution de la fréquentation hôtelière • Évolution du nombre d'exposants (rencontres professionnelles et salons)

III - ISSR, IVE et l'ITE

L'économie et l'environnement bénéficient d'une tendance générale à l'amélioration sur la période, tandis que le social présente une tendance générale à la dégradation. Le fait d'intégrer ou non le PIB dans l'indice économique joue sur l'amplitude des pics, de manière variable selon les années.



III - Avantages des indicateurs synthétiques temporels

- Un système d'alarme pour les responsables techniques et les décideurs politiques sur les éventuelles dégradations de l'un des trois piliers de développement durable, et permet de vérifier si cette dégradation est concomitante ou non aux deux autres.
- La transparence de la méthode permet de suivre l'évolution de chacune des composantes constitutive de l'indice et d'identifier la où les composantes sont responsables de la dégradation de l'indice global.

III - Les limites de l'exercice Disponibilité et qualité des données

Lorsque l'on travaille avec des indices (indicateurs de synthèse), il est illusoire de vouloir établir une liste exhaustive et universelle de critères pour évaluer le bien-être environnemental, social ou économique.

La notion même de bien-être n'est pas universelle (par exemple, l'Américain ou l'Européen auront sans nul doute une définition du bien-être très différente de celle d'un Irakien ou d'un Iranien)

Toute méthode de construction ou de calcul d'indicateurs de synthèse comporte donc une part de subjectivité, d'autant plus qu'elle repose souvent sur des coefficients de pondération choisis de manière plus ou moins arbitraire

Néanmoins, l'utilisation intelligente d'indices permet de porter un regard global sur une région et de faciliter l'analyse, la compréhension et la prise de décision...

IV - Indice global de qualité de vie et de bien-être – IQE/IQS

Lien pour accéder à l'indice :

<http://www.iau-idf.fr/inddevdur/>

IV - Organisation initiale

Dimensions environnementales	Dimensions socio-économiques
<ul style="list-style-type: none">• Air• Eau• Terre• Espèces et gènes• Utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none">• Collectivité, liberté et gestion des affaires publiques, paix• Égalité• Richesse• Santé et population• Savoir

Organisation adaptée pour l'Île-de-France

Dimensions environnementales	Dimensions socio-économiques
<ul style="list-style-type: none">• Air et bruit• Climat• Eau• Espace• Faune et flore• Utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none">• Conditions de vie• Contexte social• contexte économique• marché du travail

IV - Perspectives – IQE/IQS

L'outil informatique de consultation pourra aussi être utilisé pour faire des **simulations** (IQE/IQS) . A condition de pouvoir le mettre à jour régulièrement, cet outil permettra de mettre en évidence des tendances d'évolution, de les prolonger ou les infléchir afin de bâtir des scénarios. Il permettra aussi de tester l'impact de certains objectifs sur la qualité globale de l'écosystème régional.

L'indice global de qualité de vie et de bien-être est proposé en tant qu'**indicateur de contexte**, notamment pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 Île-de-France adopté par délibération du Conseil régional le 26 novembre 2009.

IV - Perspectives pour l'avenir

- Indicateurs de contexte de l'Agenda 21 régional ;
- Indicateurs de contexte pour le SRDEI ;
- Indicateurs pour les territoires écologiquement prioritaires (TEP) ;
- Développer des méthodes pour croiser des données communales et les données maillées aux à l'échelle infrarégionale ;
- Valorisation des méthodes développées par l'IAU-ÎdF pour comparer les régions et les pays de l'UE...

Merci de votre attention

[WWW.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)
<http://www.iau-idf.fr/inddevdur/>

Lien pour accéder à l'indice global de qualité de vie et de bien être.

